

Les services déclenchés à l'initiative de vos salariés



Le contrat d'assistance comprend plusieurs natures de soutien qui viennent en toute confidentialité soulager le salarié confronté à des problèmes personnels.

Soutien d'experts en cas de difficultés liées à ma vie professionnelle



- Bilan des troubles musculo-squelettiques** : avec un ergothérapeute (par téléphone) et mise en place d'un plan d'action opérationnel avec des mesures correctives.
- Prévention du stress au travail** : soutien psychologique (par téléphone).
- Programme de remise en forme** : organisation et prise en charge avec un coach spécialisé à domicile ou dans un environnement proche.
- Aide au retour à l'emploi** : accompagnement par un travailleur social et/ou ergothérapeute (par téléphone) suite à un accident ou une maladie invalidante pour le retour à l'emploi.
- Aide à la recherche d'un emploi pour le conjoint** : en cas de mutation, accompagnement individualisé pour aider le conjoint à trouver un emploi.

M'accompagner en cas d'événements graves

- Événement traumatisant** : soutien psychologique (téléphone et/ou face à face)
- Maladie redoutée et traitement long** : enveloppe de services à la carte, bilan à domicile par un ergothérapeute, service travaux pour aménager le logement, téléassistance
- Décès** : prise en charge de mes enfants, ascendants, animaux domestiques
- Perte d'autonomie** : site Internet pour accompagner les aidants et le maintien à domicile (outils, contenus pédagogiques, modules de formation) : mieux-etre.formation-aidants.com (accès sécurisé 24h/24 et 7j/7).

[Pour joindre ce service]

05 49 34 80 19 du lundi au vendredi de 8h à 19h (en France métropolitaine)

